



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

ARTICLE 1er – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après, les «Conditions Générales») s’appliquent, sans restriction ni réserve à l’ensemble des ventes et prestations de l’association Kdanse Plus, dont le siège social est Salle Jean Jaurès, rue Jean Jaurès, 44240 La Chapelle sur Erdre, n° DE SIRET 328703954 00037 et exerçant son activité sous l’enseigne Association Kdanse Plus, (ci-après, «l’association Kdanse Plus») auprès d’acheteurs (ci-après, le «Client»), désirant acquérir les produits (ci-après, les «Produits») ou bénéficier des prestations de services (ci-après, les «Services») proposés par l’association Kdanse Plus au sein des salles de danse prêtées par la mairie de la Chapelle sur Erdre. Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison, et de gestion des éventuels retours des Produits commandés par le Client ainsi que les conditions d’annulation des commandes de Services.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées.

Ces Conditions Générales pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable à l’achat du Client est celle en vigueur à la date de passation de la commande.

Les Conditions Générales sont disponibles à l’association et sur le site internet www.kdanse-plus.org (ci-après, le «Site Internet») qui permet la réservation des Services. L’association Kdanse Plus peut également utiliser les services d’hébergements d’autres sites internet lors de la réservation des Services. Le client reçoit alors personnellement un lien pour y accéder. Les Conditions Générales s’appliquent alors à ce site (ci-après, le «Site Internet»).

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l’association Kdanse Plus constituent la preuve de l’ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le fait pour le Client, de commander sur le Site Internet emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l’association Kdanse Plus.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 ainsi qu’à la loi RGPD du 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d’un droit d’accès, de rectification, et d’opposition à l’ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à Association Kdanse Plus, Salle Jean Jaurès, rue Jean Jaurès, 44240 La Chapelle sur Erdre ou à l’adresse électronique kdanse.plus@orange.fr

La validation de la commande ou le paiement du prix par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits et Services proposés par l’association Kdanse Plus.

ARTICLE 2 – Commandes de Produits et Services

Article 2.1 – Les Produits

Le Client doit être majeur au moment de la passation de la commande de Produits.

Les Produits sont vendus exclusivement au sein de l'association Kdanse Plus.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Article 2.2 – Les Services

2.2.1 – Description des Services

Le Client doit être majeur au moment de la passation de la commande de Services.

En commandant les Services, le Client certifie qu'il s'est assuré qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par l'association Kdanse Plus, à savoir notamment l'éveil et l'initiation à la danse, la danse classique, la danse contemporaine, la danse modern jazz, le street Jazz, l'Afro Jazz, le Broadway Jazz le, stretching, le pilate et la barre au sol.

2.2.2 – Modalités des Services

Les cours peuvent être achetés soit directement lors des permanences de l'association Kdanse Plus, soit sur le Site Internet.

Les cours réguliers qui ont une durée de 45 minutes, d'une heure (1h), d'une heure et quart (1h15) ou d'une heure et trente minutes (1h30) sont définis selon un calendrier préétabli par l'association Kdanse Plus.

Pour des raisons sanitaires, la durée des cours peut-être légèrement diminuée pour permettre une aération et une désinfection entre chaque cours.

ARTICLE 3 – Conditions d'accès aux Services

L'accès aux cours est conditionné au respect des règles suivantes :

- L'adhérent devra se présenter 5 minutes avant l'heure de début du cours. Pour des raisons de sécurité résultant de la nécessité de participer à la séance d'échauffement, le Client ne pourra participer au cours si il arrive avec plus de 7 minutes de retard ;
- Les abonnements sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers.
- L'heure de début de réalisation des Services ne sera pas décalée en cas de retard du Client quel qu'en soit la cause ;
- Le Client devra respecter le règlement intérieur de l'association Kdanse Plus reproduit en article 4 ci-après, sous peine d'expulsion du cours sans remboursement.

ARTICLE 4 – Règlement Intérieur

GENERALITES

Chaque membre doit s'acquitter d'une adhésion annuelle dont le montant est fixé en Conseil d'Administration. Une seule adhésion par élève est due. Pour des raisons de simplicité, cette adhésion est intégrée dans le montant global de la cotisation demandée lors de l'inscription.

LE CALENDRIER ANNUEL DES COURS

Les cours ont lieu pendant les périodes scolaires locales, de septembre à juin, les dates de début et de fin étant déterminées au mois de juin précédent en accord avec les professeurs. Ce calendrier pourra être revu en cours d'année en fonction des modifications du calendrier scolaire. Pendant les congés scolaires, les jours fériés et certains ponts, les cours n'auront donc pas lieu.

Des stages pourront être organisés par les professeurs ou par un membre du Conseil d'Administration en dehors des périodes de cours (Weekend ou vacances scolaires). L'accès à ces stages fera l'objet d'inscriptions particulières. La décision finale des dates appartiendra de fait au Conseil d'Administration, responsable de l'association.

RESPONSABILITE ET DISCIPLINE

Par respect envers les professeurs, les élèves feront preuve d'assiduité et de ponctualité. Les professeurs se réservent le droit d'exclure du gala un élève qui n'aura pas été assidu aux cours sans raison légitime et sans avoir prévenu l'association.

L'association est responsable des enfants mineurs dès que les parents ou accompagnateurs les ont confiés au professeur et cela pendant toute la durée du cours. Il est donc demandé aux accompagnateurs des élèves de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant sinon la responsabilité de l'accompagnateur reste engagée. Il doit emmener l'élève jusqu'à l'intérieur de la salle de cours et venir l'y rechercher : en aucun cas les professeurs et l'association ne seront tenus responsables en cas de problème.

En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent prévenir le secrétariat de Kdanse par mail ou téléphone.

En cas d'absence d'un professeur ou de suppression de cours, l'association fait tout son possible pour prévenir dans les meilleurs délais les familles (mail, téléphone, sms, affichage...). Il n'est pas organisé de garderie. Les cours seront alors simplement annulés ou rattrapés.

Les élèves sont responsables des dégradations pouvant être occasionnées dans les salles de danse et autres lieux mis à leur disposition.

En cas de refus d'utilisation de support visuel (photo, vidéo...), l'élève ne participera pas au gala de fin d'année si celui-ci est filmé et/ou photographié.

Un chèque de caution non encaissé sera éventuellement demandé lors de l'inscription pour le prêt de costume du gala. Ce chèque sera alors remis à l'élève après le gala en échange de la restitution du costume propre et en bon état.

ORGANISATION DES COURS

La validité des cours est étudiée après les inscriptions. Ainsi les cours insuffisamment chargés et menaçant l'équilibre financier de l'association pourront ne pas être dispensés. Les adhérents, dont les cours ne seraient pas maintenus, seraient alors rapidement prévenus. L'association s'engage alors à trouver la meilleure solution de remplacement (proposition d'un autre cours, remboursement...)

L'association peut créer des cours «projets» : Ateliers en liaison avec le PEL de la Chapelle sur Erdre, compagnies. L'accès à ces cours n'est ouvert qu'aux élèves de Kdanse Plus suivant déjà un cours au sein de l'association.

LES INSCRIPTIONS

Toute inscription à l'association vaut acceptation de son règlement intérieur.

Les réinscriptions des adhérents sont organisées à partir du mois de mai.

Les inscriptions des anciens adhérents à un cours différent et/ou à un nouveau cours et les inscriptions des nouveaux adhérents ont lieu en juin. Une liste d'attente pourra être créée en fonction de la demande.

Une dernière séance d'inscription est organisée en septembre à la « Vitrine des Associations » organisée par la ville de la Chapelle-sur-Erdre.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont définitives quinze jours après le début des cours (à date du 2^e cours). En cas de désistement dans ce délai, l'élève sera alors remboursé sauf du montant de l'adhésion qui reste acquise à l'association quel que soit le motif. La place libérée sera alors proposée à un élève sur liste d'attente.

Le remboursement de cours suite à une annulation en cours d'année ne peut se faire que pour des motifs justifiés par un certificat (déménagement à plus de 15 km de la salle de danse, raison médicale entraînant l'impossibilité de suivre les cours pour une durée supérieure à 3 mois...) et après délibération du bureau. Il n'est remboursé que le montant des trimestres non commencés (découpage : mi-sept/mi-déc, mi-déc/mi-mars, mi-mars/mi juin).

Si Kdanse Plus est empêché de dispenser ses cours par cas de force majeure ou décision administrative (de l'association ou de la mairie), aucun remboursement ne pourra être effectué aux adhérents. Cependant, dans la mesure du possible, le conseil d'administration étudiera un moyen de compensation.

Le Conseil d'Administration de l'association accepte de partager le montant des cours en trois paiements au maximum et d'égales valeurs. Les encassemens des chèques ont lieu mi-septembre, mi-octobre et mi-novembre.

Les chèques vacances et les chèques du CCAS de la Chapelle sur Erdre sont acceptés jusqu'à fin septembre maximum. Ces modes de paiement ne sont en aucun cas remboursables.

L'ajout d'éventuels frais selon le mode de règlement (exemple : frais sur les chèques vacances) est à l'appréciation du Conseil d'Administration qui en informera les adhérents. Aucun frais supérieur aux coûts supportés par l'association Kdanse Plus pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne sera facturé au Client.

L'adhérent peut demander un justificatif d'inscription et de paiement afin d'être remboursé par son entreprise pour l'année en cours.

JUSTAUCORPS

Pour certains cours d'éveil, d'initiation et de classique, le justaucorps est obligatoire et à la charge des parents. Le type et la couleur de ces justaucorps sont décidés par les professeurs.

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

L'association organise un Gala de fin d'année en juin où se produisent les élèves. Ces derniers peuvent assister gratuitement à ce gala après vérification de leur identité.

L'association peut également participer, en cours d'année, à d'autres manifestations culturelles à la demande d'autres associations chapelaines et/ou de la Mairie de la Chapelle sur Erdre ou autres.

Il est alors possible que les professeurs et/ou les membres concernés du Conseil d'Administration fassent appel ponctuellement aux parents des danseurs et aux danseurs eux-mêmes afin de trouver l'aide nécessaire à la bonne organisation de ces manifestations.

ASSEMBLEE GENERALE

L'association tient son Assemblée Générale dans le courant du mois de novembre. Les convocations sont envoyées aux adhérents au moins quinze jours avant la tenue de la réunion. Le règlement intérieur est établi annuellement et modifiable par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 – Prix

Les Produits et Services sont fournis aux prix en vigueur figurant à l'association Kdanse Plus et sur le Site Internet, lors de l'enregistrement de la commande par l'association Kdanse Plus. Les prix sont exprimés en Euros TTC.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat (avec l'ajout d'éventuels frais selon le mode de règlement (exemple : frais sur les chèques vacances)).

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

Sauf accord contraire de l'association Kdanse Plus, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, soit :

- par paiement sécurisé sur le Site Internet, selon les modalités suivantes :^[SEP]par cartes bancaires ou par virement SEPA ; paiement différé en plusieurs fois possible
- par chèque, bons loisirs et chèques vacances lors des permanences de (ré)inscriptions de l'association Kdanse Plus

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée selon les modalités d'inscription figurant dans le Règlement Intérieur.^[SEP]

En outre, l'association Kdanse Plus se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler l'accès aux cours.^[SEP]

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par l'association Kdanse Plus pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

En cas de règlement refusé suite à un changement de banque ou de moyen de paiement non indiqué à l'association, les frais bancaires engendrés sont à la charge de l'adhérent.

ARTICLE 7 – Droit de rétractation concernant les Services achetés sur le Site Internet

Conformément aux dispositions légales en vigueur, si le Client a acheté les Services sur le Site Internet, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la commande des Services pour exercer son droit de rétractation auprès de l'association Kdanse Plus, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement.

Le droit de rétractation peut être exercé jusqu'à 15 jours après le début des cours. Le client informera Kdanse Plus par mail, par courrier ou téléphone et s'assurera de la bonne réception de l'information, dans le délai imparti. Kdanse Plus accusera réception.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services achetés, hors adhésion sont remboursés.

Si avec l'accord du Client, les Services ont été pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, le Client renonce expressément à son droit de rétractation.

ARTICLE 8 – Responsabilité de l'association Kdanse Plus – Garantie

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France et sont commercialisés à l'intention de non professionnels.

Les Services sont assurés par des professionnels expérimentés qui sont en charge de leur mise en œuvre.

Les cours pourront être annulés à tout moment par l'association Kdanse Plus sans avoir à justifier des raisons de leur annulation sous réserve d'en informer les Clients avec un préavis minimal de trois («3) heures. Une telle annulation pourra en particulier intervenir si moins de 8 élèves sont inscrits, en cas d'empêchement du professeur ou en cas de problème inhérent au local de l'association Kdanse Plus.

L'association Kdanse Plus se réserve également le droit d'annuler les cours à tout moment et sans préavis en cas de problème de sécurité.

L'association Kdanse Plus met à disposition des Clients un espace vestiaire leur permettant de se changer et de se doucher. Les affaires des Clients restent sous leur entière responsabilité et la responsabilité de l'association Kdanse Plus ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol.

ARTICLE 9 – Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont notamment nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de l'association Kdanse Plus chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées à l'association Kdanse Plus a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à Association Kdanse Plus, Salle Jean Jaurès, rue Jean Jaurès, 44 240 La Chapelle-sur-Erdre ou à l'adresse électronique kdanse.plus@orange.fr

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Le contenu du Site internet est la propriété de l'association Kdanse Plus et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, l'association Kdanse Plus reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture et de la présentation des Produits.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régie et soumises au droit français.

ARTICLE 12 – Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations de service et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant Tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolus entre l'association Kdanse Plus et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client qui a acheté les prestations en ligne est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, telle que la FEVAD, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 13 – Information pré contractuelle – Acceptation du Client

Si le Client a acheté les Services sur le Site Internet, il reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7, et en particulier :

– les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné ; – le prix des Services ; – en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel l'association Kdanse Plus s'engage à le réaliser ; – les informations relatives à l'identité de l'association Kdanse Plus, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ; – les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; – les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; – la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ; – les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Version rédigée le 30.05.2024 12h00